DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/042/7.2 **Feuillet n° 045**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil dix-sept, le 19 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 avril 2017

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**43**
Votants :	**51**
Pour :	**51**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; René GAILLARD représente Claude SAUTIER ;

EXCUSÉS
Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Serge PEDENON, Régine ANGLARD, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Arlette VERDIER donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le secteur de Thenon et Vote de la durée du lissage

Le SMD3 intervient sur les communes de Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac
De plus, la déchetterie de Thenon est de compétence communautaire.
Par délibération n°2016/071, le conseil communautaire a institué la TEOM sur tout le territoire de la communauté de communes.
De plus par délibération n°2016/073, le conseil communautaire a défini 2 zones de perception ainsi que l'application d'un mécanisme de lissage sur la zone 1 sur une durée de 10 ans.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

- ZONE 1 composée des communes suivantes Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac.
  Sur cette zone, il sera appliqué le mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies du code général des impôts sur une durée de 10 années.

- ZONE 2 composée de la partie de la commune de Fossemagne dans le périmètre de 1 Km autour de l'ISDND (site d'enfouissement de Madaillan) constitué des parcelles cadastrales n° D653, D655, D866, D706.

Il convient de voter le taux cible de TEOM pour la Zone 1 afin de couvrir les dépenses de collecte et traitement des déchets ainsi que les dépenses concernant la déchetterie.
Il convient également de voter une durée de lissage des taux.

Proposition :

	Bases 2017 provisoires	Produit attendu 2017	taux cible 2017
Zone 1 : Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac	5 108 490	650 821	**12,74%**
Zone 2	5 175	0	**0**

Il est également proposé de modifier la durée de lissage des taux votée en 2016 : le mécanisme de lissage de la zone 1 se ferait sur 4 ans.

Sur proposition du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ARRETE** le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017 pour la zone 1 à 12,74% et pour la zone 2 à 0%

- **FIXE** la durée de lissage du taux à 4 ans

- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 20/04/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-200041150-20170419-DE2017042bis-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/04/2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10